cd**g** 62

Pour toute information complémentaire sur cette sensibilisation, veuillez contacter le service prévention du CdG62:

03 21 52 99 50

prevention@cdg62.fr







# Action prévention Sensibilisation à la gestion de l'alcool en milieu professionnel



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS



# La sensibilisation à la gestion de l'alcool en milieu professionnel



### Objectifs de la sensibilisation





#### **POUR LA COLLECTIVITÉ**

- Réaliser une action de prévention pouvant s'inscrire dans le Document Unique (DU);
- Sensibiliser les agents sur les dangers de l'alcool.



#### **POUR LE PARTICIPANT**

- Découvrir les effets néfastes de l'alcool sur le corps humain ;
- Prendre conscience des dangers que représente l'alcool sur le lieu de travail et sur la conduite ;
- · Être sensibilisé à ce danger et changer le comportement ;
- · Échanger pour favoriser le dialogue.



## Contenu de la sensibilisation

3 heures de sensibilisation De 5 à 15 participants Accessible à tout public

- · L'essentiel sur l'alcool
- · L'équivalence alcool
- · L'alcoolémie
- · Les effets de la consommation d'alcool
- · Quelques chiffres en France
- · La législation
- Quand l'encadrement doit-il intervenir ?
- Comment intervenir?

# Parcours avec des lunettes de simulation « Alcool »



Cet atelier a pour objectif d'apporter une prise de conscience du danger avec :

- Un parcours de plots et d'obstacles
- · 4 paires de lunettes de sensibilisation différentes



Vous pouvez disposer de cette sensibilisation au sein de votre collectivité en contactant le service prévention du CdG62 au 03 21 52 99 50 prevention@cdg62.fr